

Loi

Générale

modern

Loi n° 8/78 portant adhésion de la République de Djibouti à l'Organisation de l'Unité Africaine.

n° 8/78

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Numéro JO
n° 5 du 13/03/1978

Date de publication
1 février 1978

Date du numéro
13 mars 1978

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier : L'adhésion de la République de Djibouti à l'Organisation de l'unité Africaine est approuvée.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi d'État .